

COMMUNE DE COARAZE



DEVIS **DESCRIPTIF** DES TRAVAUX POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE COARAZE

ROUTES COMMUNALES ET ZONES EN AGGLOMERATION

C.C.T.P. SIMPLIFIE

DESCRIPTIF DU MARCHE

Le présent marché a pour objet le débroussaillage des routes communales et des routes départementales en zones d'agglomération.

Particularités du Marché :

- Le présent marché est lancé pour un lot unique
- La conformité au CCTP est exigée, toutes différences devront faire l'objet d'une offre complémentaire proposée en variante.
- Les exigences techniques et fonctionnelles du présent document doivent être considérées comme le minimum à satisfaire

CONTEXTE DU CHANTIER

La commune de COARAZE dispose de plusieurs kilomètres de routes communales et de zones en agglomération comme décrit :

Longueurs (en mètres) :

- Route Départementale 15 en agglomération soit 1500 m (Panneau entrée et sortie d'agglomération)
- Avenue Théophile Gilli 330 m
- Route de la Chapelle Bleue 650 m
- Routes du Plan de Linéa :
du CD 15 pont de la Gravière aux Saussettes, place du Plan de Linéa : 3700 m.
- Route de la Baisse : 820 m
- Route des Faïsses : 450 m
- Route du Jouncas (du CD 15 à la Gardiole) : 850 m
- Route du Prats (Saint Sébastien à l'entrée de la piste privée) : 250 m
- Du CD 15 à la « place du Calempaou », route du Calempaou inférieur : 820 m
- Route du Calempaou supérieur : 250 m
- Chemin du Moulinier : 420 m
- De la route du Calempaou inférieur à la station d'épuration : 150 m
- Montée des gîtes de l'Eusière : 150 m

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

La totalité des routes décrites ci-dessus devra faire l'objet d'un débroussaillage des rives et des contre-rives sur une hauteur de deux mètres, afin d'optimiser la visibilité des utilisateurs en supprimant la végétation qui empiète sur la route.

Les branches surplombantes seront à élaguer.

L'ensemble des déchets de végétaux sera évacué sur une plateforme communale dédiée au compostage.

Les éventuels gravats seront à ramasser et évacuer vers un stockage communal.

CONTRAINTES :

Le soumissionnaire s'engage à utiliser le matériel approprié.

Aucun produit chimique, polluant, ou autre ne sera autorisé.

Une signalétique sera mise en place avant chaque intervention.

L'interruption de circulation ne pourra pas excéder 15 minutes.

MISES A DISPOSITIONS DE LA COMMUNE

La commune mettra à disposition du soumissionnaire un agent communal avec un camion-benne.

Ce dernier assurera l'évacuation des déchets de végétaux sur les plateformes dédiées.

Il supervisera le chantier et aidera à la gestion de la circulation.

PLAGES D'INTERVENTIONS

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

CADRE ADMINISTRATIF

Les candidats devront fournir les documents nécessaires pour l'attribution de ce marché :

- Attestation d'assurance appropriée à ce type de chantier, couvrant l'intégralité des désagréments ou accidents pouvant subvenir ;
- Un document d'identification à jour ;
- Tous documents attestant de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- La remise d'un BPU est souhaitable.

Une visite de ce chantier est possible. Elle sera organisée par prise de rendez-vous au secrétariat de la Mairie.

Réponse au plus tard le 31 mai 2022

Mairie de Coaraze 6 Place du Portal 06390 COARZE tél. : 04 93 79 34 80
secretariat.coaraze@outlook.com
www.coaraze.fr